



Délibération n° 2022 05 16 -04 : SCOLAIRE -
Subvention de fonctionnement à l'école privée
"Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires -
année scolaire 2021-2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/05/2022
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 10/05/2022
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/05/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES(à partir de la délibération n° 02), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET(à partir de la délibération n° 02), Joao DA ROCHA(à partir de la délibération n° 05), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Philippe LARGE Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M. Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M. Christian NEUVILLE donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		
M. Joao DA ROCHA		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* » Il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée sous contrat d'association "Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires.

Le montant de la subvention est égal :

Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal

Définition du forfait communal : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2021 pour l'école élémentaire publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique

Ainsi, le forfait communal de la commune par élève de classe élémentaire est de : **493, 73 €**

Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique	252
Montant des dépenses de fonctionnement	124 420, 28 €

La subvention à l'école privée « Jean-Baptiste » s'élève à **65 666, 26 €**.

Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal : 133 x 493, 73 €



Délibération n° 2022 05 16 -04 : SCOLAIRE -
Subvention de fonctionnement à l'école privée
"Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires -
année scolaire 2021-2022.

Il convient également de régulariser la subvention 2021 basée sur un nombre d'enfants de l'école publique erroné (nombre retenu en fin d'année au lieu du mois de septembre 2020). Le montant de cette régularisation s'élève à 2 849, 29 €. Le montant de la subvention 2021 s'élève donc de 51 006, 85 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Mme VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote

Dont le résultat est le suivant :

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

VOTE une subvention de fonctionnement de **65 666, 26 €** pour l'année scolaire 2021-2022 à l'école privée "Jean-Baptiste" pour les classes d'élémentaire ;

VOTE la régularisation de la subvention 2021 pour un montant de 2 849, 29 €.

DIT QUE le montant en sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2022 dûment approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

20.05.22

et de la publication en mairie le

20.05.22

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

Extraction CA 2021

Fonction nature	Libellé nature	Vaugneray		Saint Laurent de Vaux		Total élémentaire
		Ecole Primaire	Ecole Regroupée	Clé de répartition	Montant par cycle	
		212		213		
6064	Livres	4 450,40	226,92	50%	113,46	4 563,86
6067	Fournitures scolaires	12 180,80	4 076,93	50%	2 038,47	14 219,27
6156	Maintenance	3 859,49	2 099,49	50%	1 049,75	4 909,24
6161	Multirisques	0,00	0,00	50%	0,00	0,00
6228	Divers	6 239,50	126,00	50%	63,00	6 302,50
6262	Frais de télécommunications	1 597,34	338,35	50%	169,18	1 766,52
6283	Frais de nettoyage des locaux	681,00	3 144,00	50%	1 572,00	2 253,00
60611	Eau et assainissement	2 802,49	431,18	50%	215,59	3 018,08
60612	Energie - Electricité	14 874,22	1 615,69	50%	807,85	15 682,07
60632	Fournitures de petit Equip.	3 840,19	337,29	50%	168,65	4 008,84
61558	Entretien réparat ^{au} tr fournit	4 858,91	572,90	50%	286,45	5 145,36
615221	Bâtiments publics	2 893,20	1 612,19	50%	806,10	3 699,30
Total 011	Charges à caractère général	58 277,54	14 580,94	50%	7 177,01	65 568,01
012	Dépenses de personnel scolaire	51 147,61				51 147,61
	Dépenses administratif	7 704,66				7 704,66
	TOTAL					124 420,28